

REGIME PROFESSIONNEL DE PREVOYANCE

AVENANT DU 14 MARS 2017 AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 24 JUIN 2013

Entre :

- la Fédération Française de l'Assurance (FFA), représentée par

d'une part,

Et :

- la Fédération CFDT Banques et Assurances, représentée par

- la CFE-CGC Fédération de l'Assurance, représentée par

- la Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services et Force de Vente » (CSFV), représentée par

- la Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (branche Assurances), représentée par

- la Fédération des employés et cadres Force Ouvrière, représentée par

- l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) Fédération Banques-Assurances, représentée par

d'autre part,

il est convenu de ce qui suit :

Article 1 :

L'article 42 du règlement RPP est modifié comme suit :

Article 42 – Taux des cotisations

Les cotisations à la charge de l'employeur et du personnel sont fixées comme suit :

Garanties		TA		TB /TC	
		Employeur	Personnel	Employeur	Personnel
Décès Incapacité - invalidité Déplacement professionnel		1,50 %	0,13 %	1,16 %	0,10 %
Remboursement des frais de soins	Haut-Rhin Bas-Rhin Moselle¹	0,75 %	0,04 %	1,17 %	0,07 %
	Autres départements	1,18 %	0,14 %	1,82 %	0,24 %

Total	Haut-Rhin Bas-Rhin Moselle¹	2,25 %	0,17 %	2,33 %	0,17 %
	Autres départements	2,68 %	0,27 %	2,98 %	0,34 %

¹ Taux de cotisations en matière de remboursement de frais de soins réduits dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle par rapport aux autres départements, compte tenu du régime local complémentaire obligatoire.

La clé de répartition des cotisations afférentes aux garanties décès, incapacité, invalidité, déplacement professionnel est la suivante :

	TA	TB / TC
Employeur	92 %	92 %
Personnel	8 %	8 %

Article 2 :

Les signataires s'engagent à effectuer sans délai les démarches nécessaires au dépôt légal du présent avenant. Il entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Fait à Paris, le 14 mars 2017.

Pour l'organisation d'employeurs

FFA

Pour les organisations syndicales

Fédération CFDT Banques et
Assurances

CFE-CGC Fédération de
l'Assurance

Fédération des Syndicats CFTC
« Commerce, Services et Force de
Vente » (CSFV)

Fédération CGT des Syndicats du
Personnel de la Banque et de
l'Assurance

Fédération des employés et cadres
Force Ouvrière (section Fédérale
des Assurances)

Union Nationale des Syndicats
Autonomes (UNSA)

Fédération Banques-Assurances